

Etudes de faisabilité économique et technique

NATURE DE L'OPÉRATION

Soutien à la réalisation d'études préalables à l'implantation, à l'extension ou à la requalification d'une zone d'activités.

BÉNÉFICIAIRES

Communautés de communes, syndicats maîtres d'ouvrage de ces opérations

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Prise en charge des études de marché (faisabilité économique), des études préalables d'aménagement (faisabilité technique) et les honoraires de mandataire s'y rapportant.

- Pour les zones de niveau 1
25 % du montant HT des études plafonné à 35 000 € HT
- Pour les zones de niveau 2
50 % du montant HT des études plafonné à 46 000 € HT

DOSSIER À PRODUIRE

Pour la demande

- Demande écrite du maître d'ouvrage
- Délibération de la collectivité maître d'ouvrage faisant apparaître le plan de financement de l'opération
- Copie du cahier des charges de l'étude préalablement élaboré en concertation
- Localisation du périmètre d'étude du projet et situation des terrains au regard des documents d'urbanisme

Pour les zones de niveau 1 : avis du « pays » (courrier, délibération)

Pour le versement

- Demande écrite du maître d'ouvrage
- Compte rendu final de l'étude
- Copie des factures acquittées ou état récapitulatif des dépenses réalisées, visé par le trésorier

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction des Infrastructures et de l'Aménagement
Service Affaires économiques